



LE PEUPLE AU-DESSUS DU PROFIT

- Sixième débat - Administration publique : La fin de la tradition de Westminster ?

L'assurance de services publics de qualité et d'un gouvernement démocratique exige indépendance et éthique en matière d'avis politiques, d'excellents administrateurs publics ainsi qu'une intense surveillance réglementaire. L'expérience et les faits montrent que les fonctionnaires doivent être libres de toute ingérence politique et que la fonction publique doit disposer d'une solide culture de l'indépendance et de l'engagement à servir la collectivité.

Mais la situation évolue. Plusieurs décennies d'austérité visant à priver le secteur public des ressources dont il a besoin, associées à une propagande sur l'efficacité supérieure du secteur privé, ont érodé les principaux piliers de l'administration publique. De plus en plus, l'élaboration des politiques est confiée à de grandes sociétés de conseil ayant des intérêts financiers dans les résultats visés et dont les employé(e)s se retrouvent tiraillé(e)s entre les hauts échelons de la fonction publique, le gouvernement et les entreprises. L'érosion de l'administration publique encourage la corruption, la mainmise des milieux d'affaires sur la vie politique et celle des entrepreneurs sur les services. La privatisation et l'externalisation suscitent une perte des compétences de base et du contrôle démocratique. La baisse du niveau des salaires, le déficit de formation et l'emploi précaire exacerbent encore cette situation.

Nous devons exiger un emploi titularisé afin de nous protéger contre l'ingérence politique, les intérêts particuliers, la manipulation politique et la corruption. Le personnel doit être convenablement formé pour garantir l'excellence de ses conseils et services, la rémunération doit être suffisante pour attirer et retenir les bons employé(e)s mais aussi éviter toute incitation à la corruption. Nous avons besoin d'un effectif diversifié, reflétant les valeurs et les aspirations de la communauté desservie.

Les fonctionnaires ne pourront exercer leur droit d'organisation et de négociation collective qu'en présence de ressources suffisantes, de politiques efficaces de lutte contre la corruption, de mesures de protection des dénonciateurs et de mécanismes de protection juridique effectifs. Les fonctionnaires doivent être en mesure d'exercer leurs droits en matière d'emploi.